**MAIRIE DE MONTAULIN**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 juillet 2020**

---------------

**Présents** : Tous les Membres en exercice, à l’exception de M. COLAS Sébastien (excusé, pouvoir à Mme ZWAHLEN Evelyne).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- ATTRIBUE** les subventions suivantes qui seront versées en 2020 :

 à l’unanimité : As. Montaulin Cyclosport : 330 €, Club de Loisirs Saint Martin : 330 €, C.F.A. de Pont-Sainte-Marie : 65 €, Amicale des Sapeurs-Pompiers : 200 €, As. Olympique de Montiéramey : 50 €, As. TEAM DANA DAWSON cancer : 100 €, As. Auboise pour la Sauvegarde de l’Enfance et de l’Adolescence (chantiers d’initiation au travail) : 5 000 €, Ecole de Musique de Lusigny : 150 €.

 par 10 voix pour et 4 abstentions, As. Forme & Bien-être : 600 € ;

**- DECIDE**, par 13 voix pour et 1 abstention, conformément à l’article L. 2123-12 du CGCT qui stipule que le Conseil Municipal doit délibérer, dans les 3 mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits ouverts dans le cadre de la formation des élus, de privilégier les formations organisées par l’As. Départementale des Maires de l’Aube et d’inscrire un crédit au budget primitif correspondant à 2 % du montant des indemnités de fonction aux taux maximums allouées aux élus de la Commune, soit 580 € au C/6535 du BP 2020 pour une enveloppe globale d’indemnités s’élevant à 28 800 €.

**- SE PRONONCE** par 1 voix pour, 1 abstention et 12 voix contre l’amendement proposé par M. GAILLARD, conseiller municipal, concernant les modalités de vote du budget primitif 2020.

**- PREND NOTE** que le Conseil Municipal de MONTAULIN n’ayant pas été en mesure de prendre une délibération concernant le vote des taux des taxes locales 2020 avant la date limite du 03 juillet 2020 puisque le présent Conseil Municipal n’a été installé dans ses fonctions qu’à cette date précisément, les taux votés en 2019 sont prorogés en 2020 conformément aux ordonnances du Conseil des ministres du 25 mars 2020.

- **VOTE,** par 13 voix et 1 voix contre, le budget primitif 2020, le budget primitif 2020 qui s’équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

 section de fonctionnement 702 873 €

 section d’investissement 498 086 €

**- AUTORISE**, par 13 voix pour et 1 abstention, le Maire à signer des avenants à la convention de prestation intégrée de la SPL-Xdemat afin de bénéficier des applications Xconvoc et Xparaph pour répondre à l’obligation d’envoyer les convocations du Conseil Municipal par voie dématérialisée, conformément à l’article L.2121-10 du CGCT.

…/…

**MAIRIE DE MONTAULIN**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 juillet 2020 (suite)**

---------------

**- DESIGNE**, par 13 voix pour et 1 abstention, le service SIG de TCM, comme prestataire, pour la transmission du P.L.U. sur le Géoportail d’Urbanisme.

**- ACCEPTE**, par 13 voix pour et 1 abstention,l’affectation des matériels mis à la disposition du Centre de Première Intervention de Montaulin par le SDIS, financés par le Conseil Départemental de l’Aube et autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affectation.

**- SE PRONONCE,** par 2 abstentions et 12 voix contre l’acquisition de la parcelle cadastrée section ZW 01 située lieu-dit « Champ des Pâtures » mise en vente par La SCI VALLE DE SAINT AVENTIN.

**- PREND NOTE :**

Ä Qu’une réunion du SIVOS de Montaulin - Rouilly-Saint-Loup - Ruvigny a eu lieu en date du 15 juillet dernier au cours de laquelle ont été élus :

1. M. Rémy HANON, 2ème adjoint de la Commune de Ruvigny en tant que Président
2. M. Jean-Marie CASTEX, Maire de la Commune de Rouilly-Saint-Loup en tant que 1er Vice-Président
3. M. Olivier BOUTEVILLAIN, 2ème Adjoint de Montaulin, en tant que 2ème Vice-Président

Ä Que M. le Maire a assisté pour la 1ère fois à une réunion de chantier concernant les travaux de réhabilitation de l’ancienne école de Daudes avec aménagement de 3 logements locatifs, le 15 juillet dernier, les quelques problèmes soulevés sont en cours de résolution. Une visite de l’ensemble du patrimoine communal bâti et non bâti, sera organisée prochainement pour les membres du Conseil Municipal.

Ä Que M. le Maire a pris contact avec l’Entreprise REAUT qui a effectué les travaux de voirie sur la Grande Rue en 2019, cette dernière s’est engagée à reprendre en septembre les travaux de réfection de chaussée qui n’ont pas été correctement réalisés.

Ä Que M. le Maire a déjà assisté à 2 réunions de Troyes Champagne Métropole, la 1ère réunion avait essentiellement pour objet l’installation du Conseil Communautaire ainsi que l’élection du Président et des Vice-Présidents à la tête de cette instance, un certain nombre de décisions ont été prises lors de la seconde réunion.

 Le Maire,